

A. C. S. I. A.

9, Rue Du Guesclin

75015 PARIS

Téléphone : 45.67.40.34

Paris, le 25 Janvier 1990

LE NOUVEAU SYSTEME DE TELE-AFFICHAGE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MARSEILLE PROVENCE

Le système de télé-affichage de l'Aéroport de Marseille a été développé entre le mois de Juin et le mois d'Août 1989. Ce système actuellement opérationnel est extrêmement performant sur le plan de la qualité de l'affichage, de l'ergonomie d'utilisation, de la fiabilité et des coûts.

Le système de l'Aéroport de Marseille repose sur le principe d'une utilisation complètement standard des produits industriels du videotex, ceux-ci étant améliorés du point de vue de la qualité de l'affichage par la substitution au minitel standard de terminaux spécialisés.

Par rapport aux produits actuellement diffusés dans les grands aéroports français, le système de Marseille se distingue par les caractéristiques techniques suivantes :

- 1 - Le terminal est un terminal doté d'une intelligence locale c'est-à-dire doté de capacités de stockage et de traitement autonomes.
- 2 - Le système central et le réseau de diffusion reposent sur des architectures et des outils standard.

Sur le plan fonctionnel, il en résulte une qualité d'affichage accrue (autant de modèles de mise en page et de polices de caractères que souhaité) mais surtout, un certain nombre de possibilités fondamentales que seul le système de Marseille peut aujourd'hui satisfaire :

- 1 - Le cadencement de l'embarquement d'AIR-INTER : L'hôtesse commande l'affichage des lettres en local à partir d'une base pilotée par l'ordinateur central.
- 2 - L'affichage distant (sans réseau spécifique lourd et coûteux) : Il est possible d'installer des postes (en centre ville, métro, agences,...) utilisant tout l'existant avec pour seuls coûts d'exploitation, ceux d'une connexion cyclique à organiser.
- 3 - L'installation de postes embarqués (dans les navettes aéroportuaires par exemple).

Il est fondamental de noter que le système de Marseille étant ouvert, la liste de fonctionnalités ci-dessus citée n'est donnée qu'à titre d'exemple et peut s'enrichir de manière continue.

Il convient de souligner enfin que l'économie du système de Marseille, le situe de manière très avantageuse par rapport à la concurrence.

AIDE A LA COMMUNICATION PAR LES SYSTEMES D'INFORMATION AUTOMATISÉS

S. A. R. L. au Capital de 134.000 Francs — R. C. Paris B 305 147 498 — SIRET 305 147 498 00029